

Inscription
des projets de
construction de
stands jusqu'au
29.9.2023

DIRECTIVES – PROJETS DE CONSTRUCTION DE STANDS

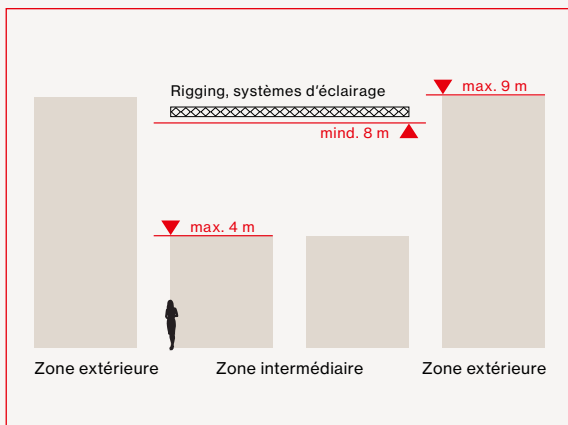
DANS TOUS LES HALLS | PENDANT TOUTE LA DURÉE DU SALON

Afin de garantir que les stands d'exposition sont conformes aux normes de construction et de sécurité, nous vous demandons de nous envoyer les documents suivants à l'adresse info@swissbau.ch pour inspection et approbation:

- Plan d'étage, plan en coupe, vues de face, perspectives (par ex. rendus)
- Détails de l'inscription et du logo (à l'endroit où ils sont placés)
- Dimensions du stand et détails de la hauteur de construction

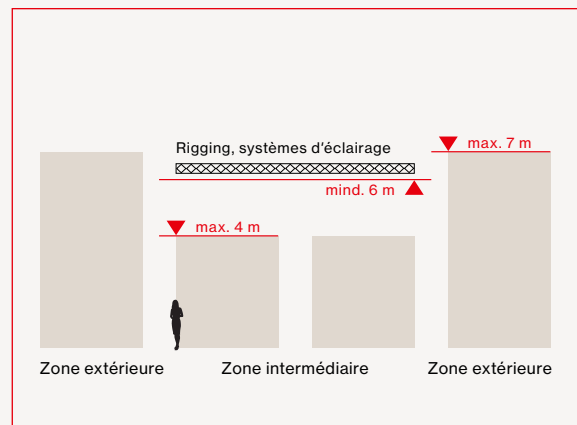
HALL 1.0

- Tous les stands, à l'exception des exposants de systèmes, doivent présenter un projet.
- Zone intermédiaire: Hauteur maximale de construction jusqu'à 4 m (à l'exclusion des objets exposés); aucune suspension possible.
- Zone extérieure: Hauteur possible jusqu'à 9 m.



HALL 1.1

- Tous les stands, à l'exception des exposants avec des stands systèmes, doivent présenter un projet.
- Zone intermédiaire: hauteur maximale jusqu'à 4 m (sauf pour les stands d'exposition); pas de suspensions possibles
- Zone extérieure: Hauteur possible jusqu'à 7 m.



HALLS 2.1 / 2.2

- Tous les stands de plus de 50 m², sauf les exposants avec des stands systèmes, doivent soumettre un projet.
- Hauteur maximale jusqu'à 4 m.
- Tendence Bain: soumission séparée de tous les stands.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Des informations détaillées sont disponibles dans les directives spécifiques d'aménagement de stand de Swissbau ainsi que dans les directives de construction de stand sous swissbau.ch/reglements. Veuillez informer votre constructeur de stand des directives et du délai de soumission.